



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 6) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays de courte durée

Burundi

Résumé

Le projet de descriptif de programme de pays de courte durée pour le Burundi est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour 2009, à 7 807 500 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 12 532 000 dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2008/16.



La situation des enfants et des femmes

1. Le Burundi continue de faire face à des problèmes politiques, économiques et sociaux complexes. Les divers intérêts politiques concernant les élections de 2010 ont entraîné la paralysie du Parlement, l'impasse des pourparlers de paix avec le groupe de rebelles restant et provoqué un regain de violence. L'Organisation des Nations Unies a décidé de reclasser l'ensemble du pays à la phase trois (réinstallation) et deux provinces à la phase quatre (suspension du programme) pour ce qui est du niveau de sécurité. Toutefois, la situation politique est moins instable en partie du fait des efforts de médiation déployés par l'Union africaine, avec le concours du programme de consolidation de la paix du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, ainsi que de la situation stratégique du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Bujumbura, des efforts faits par les donateurs et la communauté internationale en général, et du retour en mai 2008 des Forces de libération nationale, au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs permettent de protéger et de renforcer les droits des enfants et des femmes au Burundi et mettent en œuvre également des programmes en faveur de la bonne gouvernance, de la sécurité, de la justice, du règlement des différends fonciers et des questions liées aux droits de l'homme, en général.

2. Dans le secteur social, les enfants et les femmes restent vulnérables aux effets de la pauvreté, de la baisse de la qualité de vie, du taux de chômage élevé, de la hausse des prix des denrées alimentaires et des graves inégalités en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base. Les données de base ventilées font cruellement défaut. Pour établir le présent document, il a fallu recourir aux données de l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2005. Les droits de l'enfant continuent d'être violés au Burundi, et la situation dans ce domaine continue d'être suivie conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Les violations les plus graves des droits de l'enfant comportent les violences sexuelles et sexistes, en particulier le viol, le recrutement d'enfants soldats, l'exploitation des enfants des rues et les mauvais traitements qui leur sont infligés, le travail des enfants, ainsi que les enfants orphelins, en particulier ceux qui sont touchés par le VIH/sida. La malnutrition reste une cause importante de morbidité et de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En 2005, 39 % des enfants de moins de 5 ans avaient un poids inférieur à la normale, 53 % souffraient d'un retard de croissance, et 7,4 % dépérissaient. Même si l'Enquête anthropométrique nationale de 2007 indiquait que la proportion d'enfants ayant un poids inférieur à la normale et d'enfants souffrant d'un retard de croissance avait diminué, passant à 35,2 % et 46 % respectivement, ces taux demeuraient encore parmi les plus élevés de la région¹. Les trois autres principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans les centres de santé sont le paludisme (47 %), la diarrhée (20,6 %) et les infections respiratoires aiguës (16,9%), qui sont essentiellement dues à la précarité des conditions environnementales, au manque d'hygiène et aux difficultés d'accès à l'eau potable. Le taux de mortalité maternelle est élevé, à cause des complications au cours de la

¹ Les chiffres de 2005 proviennent de l'Enquête nutritionnelle nationale réalisée par l'UNICEF en collaboration avec le Programme alimentaire mondial et le Ministère de la santé, alors que l'Enquête anthropométrique nationale de 2007 a été effectuée par l'UNICEF, en collaboration avec le Ministère de la santé; les deux enquêtes ont été validées par le Gouvernement burundais.

grossesse et de l'accouchement, plus de 60 % des femmes accouchant chez elles sans l'aide de personnel qualifié. Selon les estimations, le taux de prévalence du VIH est de 8,6 % chez les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans. L'accès à des soins pédiatriques et aux services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant demeure faible (moins de 6,5 %). La forte augmentation de la demande de services de santé, à la suite de la déclaration du Gouvernement en 2006 qui s'est engagé à assurer des soins gratuits aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans, a mis à rude épreuve un système de santé déjà fragile.

3. La déclaration rendant gratuit l'enseignement primaire, en août 2005, a entraîné une forte hausse du taux de scolarisation, qui est passé de 59 % en 2004/05 à 72,4 % pendant l'année scolaire 2005/06 et une diminution du nombre d'enfants non scolarisés, qui est tombé de 550 000 à 274 000. Bien que le nombre d'enfants scolarisés augmente de plus en plus, il reste à lever de graves obstacles, tels que le manque d'enseignants qualifiés, d'infrastructures scolaires, de matériel pédagogique et didactique, qui continuent d'avoir des incidences sur la qualité de l'éducation de base et sont à l'origine des taux élevés de redoublement (30,3 % en 2006), du faible taux de rétention scolaire (taux d'abandons de 7,2 %), en particulier, chez les filles et les groupes vulnérables. Dans 38 % des écoles primaires, les garçons et les filles utilisent les mêmes toilettes; cependant, la parité est presque atteinte en ce qui concerne les effectifs (indice 0,91).

4. En plus des 117 000 personnes déplacées dans le pays, environ 150 000 réfugiés burundais doivent rentrer chez eux à la fin de 2009 (environ 396 000 ont déjà été rapatriés). Au mois de mai 2008, un nombre total de 17 000 immigrés clandestins ont été expulsés de la République-Unie de Tanzanie, et les expulsions devraient se poursuivre en 2009. L'instabilité qui caractérise actuellement la situation dans le pays et dans la sous-région pourrait provoquer des déplacements à l'intérieur du pays et des mouvements transfrontières de populations. La crise alimentaire internationale risque de compliquer l'insécurité alimentaire actuelle au Burundi.

Programme de pays pour 2009

Tableau budgétaire récapitulatif[†]

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Éducation de base et égalité des sexes	1 910 000	5 568 000	7 478 000
Santé et nutrition	1 395 000	2 739 486	4 134 486
VIH/sida et jeunes	855 000	1 007 000	1 862 000
Protection des enfants et promotion de leurs droits	1 107 000	1 671 000	2 778 000
Eau, assainissement et hygiène	819 000	1 500 000	2 319 000
Politique sociale, sensibilisation et communication	855 000	25 000	880 000
Dépenses intersectorielles	866 000	21 514	887 514
Total	7 807 000	12 532 000	20 339 000

[†] Des fonds supplémentaires devront être mobilisés, s'il y a lieu, pour répondre aux situations humanitaires.

5. La prolongation d'un an du programme de pays actuel permettra à l'UNICEF, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour la population et au Programme alimentaire mondial d'harmoniser les cycles et le contenu du programme de pays avec les programmes du BINUB et avec la prolongation d'un an de la Stratégie intégrée d'appui à la consolidation de la paix au Burundi. Elle permettra également aux organismes de synchroniser leurs activités avec le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Burundi et son examen enrichira l'élaboration du prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le programme de pays.

Objectifs, principaux résultats, stratégies et liens avec les priorités nationales et internationales

6. Les résultats globaux escomptés pour le programme d'un an ne changeront pas, mais seront plus recentrés stratégiquement dans chaque composante du programme tout en renforçant une approche fondée sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Dans le cadre du BINUB, le programme est conforme aux priorités internationales et nationales, en particulier dans les domaines suivants : a) la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant; b) les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs d'*Un monde digne des enfants*, les stratégies en matière de santé et de protection de l'Union africaine, le Partenariat international pour la santé et l'Initiative Harmonisation pour la santé en Afrique et tous les domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme; et c) le plan prioritaire de consolidation de la paix, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Burundi et les plans sectoriels nationaux. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU réduisant progressivement ses activités, l'UNICEF doit jouer plus activement un rôle de chef de file dans l'approche groupée. La préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours seront incorporées à tous les programmes, et les moyens nationaux d'alerte rapide et d'intervention en cas de catastrophe seront renforcés.

Composantes du programme

7. **Éducation de base et égalité des sexes.** Ce programme continuera de renforcer les moyens permettant de faire respecter le droit des enfants à un enseignement de qualité en adoptant des mesures globales propres à améliorer l'accès à l'éducation, l'achèvement des études, l'égalité des sexes et les résultats. L'application du concept de l'« école amie des enfants », qui définit des normes de qualité, sera encouragée et développée, notamment, les soins et le développement du jeune enfant. Un appui sera fourni en modélisant la conception et la construction de l'école amie des enfants. Le programme permettra également d'offrir une éducation de base de meilleure qualité en développant les capacités des responsables de l'éducation et des comités scolaires en ce qui concerne la gestion scolaire et en formant les enseignants aux méthodes pédagogiques actives. Dans le contexte de l'approche sectorielle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'UNICEF continuera à jouer un rôle de premier plan en fournissant l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre du plan sectoriel et encouragera la coordination des activités et la concertation dans ce domaine.

8. **Santé et nutrition.** Ce programme permettra de réduire la morbidité et la mortalité en continuant à assurer, à l'échelon national, un ensemble d'interventions à fort impact grâce à la mise en place d'infrastructures et d'activités de sensibilisation et à la gestion communautaire des services de soins de santé aux nouveau-nés et aux enfants. Ces mesures consisteront notamment à distribuer des suppléments de vitamine A aux enfants âgés de moins de 5 ans; à promouvoir la consommation de sel iodé; à donner des suppléments de fer et d'acide folique aux femmes enceintes; à promouvoir une bonne alimentation des jeunes enfants; et à sensibiliser les familles à la malnutrition aiguë et à la prise en charge de ces cas. Le système de surveillance de la nutrition continuera d'être amélioré. Les services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant et de soins aux enfants séropositifs continueront d'être appuyés en vue d'assurer leur développement. La lutte contre le paludisme sera renforcée en intensifiant la distribution de moustiquaires traitées à l'insecticide et leur utilisation pour les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de 5 ans.

9. **Protection des enfants et promotion des droits.** Ce programme permettra de continuer à renforcer la protection des enfants en réduisant les risques de violence, d'exploitation, de délaissement, de discrimination et de sévices à l'encontre des enfants et des femmes. À l'échelon national, il permettra de réviser et d'élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires, et au niveau sous-national, il renforcera les moyens dont disposent les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les communautés pour promouvoir et protéger les droits des enfants. Une attention particulière sera accordée aux enfants soldats, aux orphelins et aux enfants vulnérables, notamment à ceux qui ont été déplacés, vivent dans la rue ou sont contraints de travailler. La protection des enfants et les femmes, victimes de violences sexuelles et sexistes constitue une autre question prioritaire. Le programme collaborera étroitement avec d'autres partenaires pour suivre la situation sur les violations des droits de l'enfant et faire rapport à ce sujet, réformer le système de justice pour mineurs et de justice transitionnelle, et appliquer le Plan d'action national pour les orphelins et les enfants vulnérables (2007-2011).

10. **VIH/sida et jeunes.** Ce programme permettra de présenter un ensemble d'interventions fondées sur des données factuelles afin d'élaborer une stratégie nationale de prévention du VIH/sida à l'intention des jeunes (âgés de 15 à 24 ans). Ces interventions s'appuieront sur les résultats d'une enquête commune sur la prévalence du VIH/sida et sur les comportements, des données de référence ayant été constituées sur l'accès et le recours aux services de consultation et de dépistage.

11. **Eau, assainissement et hygiène.** À l'aide des données provenant de l'enquête nationale sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles, ce programme continuera de promouvoir la mise en place d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles primaires, conformément à la stratégie mondiale de l'UNICEF. En outre, le programme permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les communautés mal desservies et contribuera à l'application de la politique nationale d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'apprentissage de l'hygiène.

12. **Politique sociale, sensibilisation et communication.** Ce programme permettra d'améliorer le cadre politique et juridique en vue de la réalisation progressive des droits des enfants et des femmes. Un accent particulier sera mis sur l'analyse de la politique sociale et l'assistance à apporter au Gouvernement pour élaborer les plans et approches à l'échelle nationale, sous-nationale et sectorielle

afin de réduire la pauvreté, de promouvoir et protéger les droits des enfants et des femmes. Il permettra aussi de recueillir et d'analyser les données relatives au suivi de la situation des femmes et des enfants. La communication dans le cadre du programme sur la prévention permettra de renforcer les connaissances, de promouvoir une évolution des comportements et d'accroître la demande de services de santé dans les communautés. Les enfants seront encouragés à participer aux activités de sensibilisation et à la concertation sur les politiques aux échelons national et sous-national.

Principaux partenariats

13. L'UNICEF continuera de travailler étroitement avec le BINUB et tous les organismes des Nations Unies et de renforcer ses partenariats avec l'Union européenne, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux et régionaux. Les organisations non gouvernementales internationales (ONG), par exemple la Croix-Rouge burundaise, Concern Worldwide, Gruppo Volontari Civile, International Medical Corps et les services internationaux de population, ainsi que les ONG, les réseaux et autorités politiques à l'échelon national, joueront un rôle important dans la réalisation des résultats escomptés. De nouveaux partenariats stratégiques seront mis en place.

Suivi et évaluation

14. Les données de l'étude sur la pauvreté et les disparités concernant les enfants à l'échelon national, ainsi que l'analyse de la situation des enfants et des femmes et les résultats préliminaires du recensement de 2008, permettront de définir le cadre de la concertation sur les politiques en faveur des femmes et des enfants². L'accent continuera d'être mis sur l'amélioration des délais d'établissement et de mise à disposition de données nationales fiables. On rendra les homologues nationaux mieux à même de prendre en charge et d'utiliser la base de données BurundInfo. Le système de suivi et d'évaluation continuera de s'appuyer sur des activités conjointes de suivi et des rencontres sur le terrain avec les responsables gouvernementaux et d'autres partenaires. Les recommandations et listes de contrôle découlant de ces activités faciliteront l'examen, en fin d'année, des progrès réalisés et des résultats obtenus. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé, l'évaluation des soins obstétricaux d'urgence à l'échelon national contribuera à l'élaboration d'un plan de marche pour la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement. Le bureau de pays actualisera son plan intégré de suivi et d'évaluation, qui permet de guider l'allocation des ressources aux activités de collecte et d'analyse des principales données, et s'assurera qu'il sera donné suite aux conclusions de l'évaluation et des autres travaux de recherche dans le cadre d'un plan de gestion. L'UNICEF continuera à diriger le groupe de travail conjoint de suivi et d'évaluation en vue de la mise en œuvre de la stratégie intégrée d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU (2007-2009).

² Les deux études sont en cours : les résultats devraient être publiés dans le courant du premier trimestre de 2008. Le recensement, financé par le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF, devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre de 2008 et les résultats seront publiés, en principe, à la fin du premier trimestre de 2009.